

Partager les outils et bonnes pratiques de mise en œuvre du Développement Durable dans les structures sanitaires et médico-sociales.

<https://ressources.anap.fr/rse/publication/2828-mettre-en-oeuvre-le-decret-tertiaire-le-decret-eco-energie-tertiaire-et-votre-etablissement>

Kit de productions

Mettre en oeuvre le décret tertiaire : le décret Éco Énergie Tertiaire et votre établissement

Le kit "Mettre en oeuvre le décret tertiaire" vous donne des clés pour mieux connaître les consommations de votre établissement, ses usages et ses surfaces, mettre en place un plan de comptage, établir votre année de référence et financer la transition énergétique de votre patrimoine.



Présentation

Accroître la performance énergétique des bâtiments permet de :

- Diminuer les coûts de fonctionnement.
- Améliorer le confort tant pour le personnel que pour les patients.
- Prévenir les impacts de certains événements climatiques et favoriser la résilience des établissements face au changement climatique.
- Identifier et solliciter les aides disponibles pour moderniser le parc immobilier.

Contenu de la production

- **La fiche thématique "Le décret Éco Énergie Tertiaire et votre établissement"** vous apporte une méthodologie, des clés de réussite, des points de vigilance et des astuces.
- **Sept fiches techniques** vous permettront ensuite d'approfondir les sujets suivants :
 - Êtes-vous soumis au décret tertiaire ?
 - Rôles et responsabilités du propriétaire et du locataire
 - Des arguments pour convaincre
 - Principaux chiffres clefs
 - Les acteurs à considérer pour la réussite du projet
 - La déclaration annuelle (OPERAT)
 - Les actions pour améliorer l'efficacité énergétique

Ressources associées

KIT DE PRODUCTIONS
Mettre en oeuvre le décret tertiaire

Date de parution : 17/09/2021

Télécharger la production